

6 novembre 2020

La lettre des PLP d'Aquitaine n° 51

Rencontre Dafpic Aquitaine

- Vadémecum
- Contrats et rémunération
- Organisation mixité de public
- DGH
- Formateurs des GRETA
- Carte des formations

[Lire la suite](#)

Ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué...

Indemnité ex ZEP

La clause de sauvegarde qui permettait depuis 2015 aux collègues en poste à l'époque de continuer à percevoir l'indemnité ZEP est arrivée à son terme en août 2020. Le SE-UNSA a rencontré le 14 octobre la secrétaire d'état au décrochage scolaire qui nous a confirmé la prolongation du moratoire jusqu'à la sortie de la nouvelle carte scolaire. Mais, en novembre, rien sur la feuille de paye des collègues car le ministère a renvoyé le problème aux académies sans dotation budgétaire supplémentaire. Le SE-UNSA agit donc auprès du rectorat pour que l'ensemble des personnels concernés (et pas que les PLP) perçoive cette indemnité. <https://enseignants.se-unsas.org/L-education-prioritaire-pour-tous-y-compris-pour-les-LP>

Indemnité professeur référent de SEGPA

Là aussi beaucoup d'effets d'annonce... mais encore une fois les collègues n'ont rien vu venir sur la feuille de paye. En SEGPA le professeur référent devrait au même titre que le professeur principal toucher l'indemnité pour sa mission. Elle est assurée par les PLP mais aussi les professeurs des écoles. Le versement doit se faire pour les 2 corps sinon le professeur référent sera toujours un PE et les PLP ne toucheront rien.

<https://enseignants.se-unsas.org/PE-et-PLP-de-Segpa-des-professeurs-principaux-comme-les-autres>

Demande poste adapté : Plus que quelques jours pour faire votre demande

La campagne de demande de poste adapté se termine le mardi 10 novembre prochain. Ne tardez pas !

Ce dispositif concerne les collègues qui ont besoin de s'éloigner de la classe et qui ont un projet professionnel déjà réfléchi.

Lien : <http://sections.se-unesa.org/bordeaux/spip.php?article1439>



Congé de formation professionnelle : La campagne vient d'ouvrir

Votre demande de congé de formation professionnelle (cumulable avec votre compte personnel de formation) est à formuler en ligne au plus tard le Mardi 01 décembre 2020. Votre dossier complet est à renvoyer par mail aux services du rectorat au plus tard le mardi 8 décembre 2020.

Lien : <http://sections.se-unesa.org/bordeaux/spip.php?article1438>

Outre le congé de formation professionnelle, chaque agent bénéficie également d'un compte de formation professionnelle. Chaque année, l'agent cumule des heures de formation. De son côté, son employeur dispose d'une enveloppe pour financer les heures de formations que l'agent aura choisi.

Pour ouvrir ou consulter votre compte personnel de formation :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/compte-personnel-de-formation-cpf>

Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale pour créer votre espace.

Pour plus d'information sur le compte personnel de formation, vous pouvez prendre connaissance de la circulaire rectorale de l'an dernier en lisant notre article : <http://sections.se-unesa.org/bordeaux/spip.php?article1378>



Mutation inter-académique : Le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille

Si vous souhaitez quitter l'académie de Bordeaux ou au contraire y rester alors que vous êtes stagiaires, vous devez participer au mouvement inter-académique. Même chose si vous souhaitez demander un poste spécifique national.

Pour vous conseiller et vous accompagner, le SE-UNSA vous propose de compléter le formulaire en ligne :

<https://quest.se-unesa.org/index.php/757676?lang=fr>

Un militant vous contactera pour vous donner tous les conseils et astuces pour mettre toutes les chances de votre côté.

A lire :

- Mouvement inter 2021 : je demande l'accompagnement du SE-Unsa ! : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1430>
- Stagiaires 2D : Visios "Mutations inter" : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1431>



PFMP : l'essence même de la voie pro

Après l'annonce du reconfinement, les personnels sont conscients de l'enjeu que constitue le maintien de l'ouverture des établissements.

Aujourd'hui, il s'agit de ne pas creuser des inégalités déjà insupportables et de tenter de limiter le décrochage scolaire. En effet, en voie professionnelle plus qu'ailleurs, le premier confinement a été particulièrement difficile en matière de continuité pédagogique en dépit de la motivation et de la créativité des enseignants.

[Lire la suite](#)



Modalités d'évaluation du chef-d'œuvre pour le bac pro 2022 : les textes sont parus

Les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévues à l'examen du bac professionnel sont parues au BO du 29 octobre 2020. Eléments de décryptage.

[Lire la suite](#)



Pas de comité d'entreprise, le SE-Unsa vous l'offre

Rejoignez le SE-UNSA !

Chaque année, plusieurs centaines de collègues font confiance aux élus représentants du personnel SE-UNSA et font appel à nous : renseignements divers, suivis de dossiers, vérifications de barèmes pour l'avancement, le mouvement, etc ... Le SE-UNSA se déplace à la rencontre des collègues le plus souvent possible et sur demande.



Les responsables académiques du SE-Unsa

Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Académique
Elue au CTA, au CHSCTA

Collège Les Lesques à LESPARRÉ

Catherine AMBEAU
Elue à la CAPA et CAPN des PLP
Responsable Académique
"Entrant.e.s dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Laurent LAPEYRE
Responsable académique PLP
Elu au CTA
Elu à la CAPA des PLP

L.P. J de Romas NERAC

Fouzia ZNOUBA
Elue à la CAPA des PLP

LP La Morlette à CENON

Yamina AZZOUG
Elue à la CAPA des
PLP

SEP du LPO A. Dussolier à
NONTRON

Marion MAS
Responsable des Non-
Titulaires

Lycée Vaclav Havel à
BEGLES

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 00 20

Retrouvez-nous sur sections.se-uns.org/bordeaux et sur notre e-mail 

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,
envoyez un mail à ac-bordeaux@se-uns.org.*